

Semaine européenne de la mobilité

DU 16
AU 22
SEPT.

DES SOLUTIONS



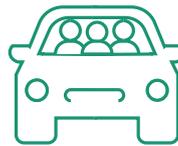
POUR UNE
MOBILITÉ

DURABLE AU QUOTIDIEN



Covoiturage

De nouvelles places de parking de covoiturage inaugurées à Lacenas



AUTOPARTAGE

Nouveau : un utilitaire en auto partage avec Citiz LPA

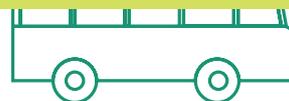


DOSSIER DE PRESSE SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Du 16 au 22 septembre 2020



qui roule au GNV
(gaz naturel véhicule)



www.agglo-villefranche.fr

 citiz LPA

 Libellule
SYTRAL

 LES CARS DU RHÔNE
SYTRAL

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
agglo
33

Du 16 au 22 septembre

La Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) participe à la semaine européenne de la mobilité. L'objectif de cet événement est **d'inciter le plus grand nombre de personnes à adopter une démarche éco-citoyenne pérenne** en privilégiant les déplacements doux et alternatifs à la voiture particulière : transports publics, covoiturage, autopartage, vélo. La CAVBS invite les habitants à adopter de nouvelles solutions de mobilité moins coûteuses et plus écologiques, tout particulièrement pour se rendre au travail.



PRIME MOBILITÉ DURABLE

Depuis le 11 mai 2020 les employeurs peuvent prendre en charge de manière totale ou partielle les frais de trajets des salariés qui se rendent au travail :

- * En vélo, électrique ou mécanique
- * Par covoiturage, passager ou conducteur,
- * En transports publics de personnes (exception faite de la prise en charge obligatoire de 50% du coût de l'abonnement),
- * Par location de deux roues à assistance ou à moteur non thermique,
- * Par des services d'autopartage portant sur des véhicules à faible émission.

La prise en charge de ces frais de transport personnel est exonérée d'impôt et de charges sociales dans la limite de 400 € par an. Cette prime mobilité durable remplace l'indemnité kilométrique vélo.

Covoiturage

75 % des salariés se rendent au travail seuls en voiture.

Le principe du covoiturage est simple. Il s'agit de partager un trajet en voiture, à deux ou plus, pour un itinéraire régulier ou ponctuel.

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a identifié 85 places de stationnement dédiées au covoiturage dans les communes de son territoire. C'est le conseil départemental qui en a assuré la réalisation. Ces emplacements, choisis en collaboration avec les communes, permettront de faciliter le partage de trajet au départ du cœur des villages



Arnas : Aire de covoiturage échangeur A6 Villefranche Nord

Blacé : Parking au-dessus de la salle des Fêtes (gohr)

Cogny : Parking salle des fêtes le long de la D84

Denicé : Parking Grand Rue (D76)

Gleizé : (en cours) Parking Salle des fêtes ; Parking du cimetière au bourg (4 places) ; Parking Ecole Georges Brassens (5 places)

Jassans-Riottier : En cours de définition (*)

Lacenas : Parking place des boules

Limás : Projet échangeur A6 Villefranche/Limas en lien avec APRR (*)

Montmelas St Sorlin : Parking de la mairie Brassens (5 places)

Perréon (Le) : Parking de la Cochère D49

Rivolet : Parking le long de la D504

Saint-Cyr-le-Château : Le Parasoir le long de la D44

Saint-Etienne-des-Oullières : Parking arrière église

Saint-Julien : Parking du Cimetière D19

Salles-Arbussonnas : Nouveau parking à l'entrée du village en venant de Blaceret (D20)

Vaux-en-Beaujolais : Parking des Beaujolais-Village D49

Villefranche-sur-Saône : Parking Bointon ; Parking rue Grange Blazet sud ; Route de Riottier (parking Boulodrome)

Ville sur Jarnioux : Parking de la salle des Fêtes

Cette pratique est aujourd'hui facilitée par la mise en place de sites internet dédiés dont le plus connu est « Blablacar ».

Depuis 2016, la Région développe une plateforme publique régionale de covoiturage sans frais de commission pour les usagers MOV'ICI . En réponse à la multiplication des sites, l'objectif était de regrouper l'offre et la demande de covoiturage du territoire pour éviter la dispersion et apporter plus de visibilité aux usagers.

Aujourd'hui une nouvelle version du site et de l'application MOV'ICI est proposée afin de s'adapter aux nouveaux besoins et enjeux du covoiturage du quotidien. Cette dernière version propose un design épuré avec une nouvelle charte graphique, une amélioration globale de l'ergonomie du service, ainsi qu'un algorithme de recherche plus performant. Toutes les fonctionnalités ont été renouvelées (temps réel sur l'application, paiement en ligne, certification, etc) pour faciliter la mise en relation des covoitureurs.

Les aires de covoiturage de la CAVBS apparaîtront très bientôt sur ce site.

En covoiturant deux fois par semaine, on peut économiser jusqu'à un mois de salaire chaque année.

MOV'ICI
Auvergne-Rhône-Alpes

movici.auvergnerhonealpes.fr



Partageons nos trajets quotidiens

Sofia propose tous les jours
un trajet de covoiturage.

Il reste 2 places : rejoignez-nous !

Autopartage

Le principe est de partager une voiture plutôt que d'en être propriétaire

Un service d'autopartage existe à Villefranche. Il s'agit du service Citiz LPA. L'Agglo a financé l'installation des stations et l'équipements des 3 véhicules en partenariat avec la ville de Villefranche »

Trois voitures sont mises à disposition des usagers en autopartage dans 2 stations : Gare et Mairie. Ces véhicules (Aygo) sont disponibles 24h/24 et 7j/7 avec ou sans abonnement. Les places de stationnement sont protégées par un arceau et sont clairement identifiées par un totem.

Le principe d'utilisation est simple. Il faut s'inscrire sur www.lpa.citiz.fr, puis réserver son créneau d'utilisation sur le site, par téléphone ou l'appli mobile. On récupère son véhicule aux emplacements réservés. On ne paie que pour les kilométrages et le temps d'utilisation. On ramène la voiture à son emplacement initial. L'autopartage se présente comme une véritable et pertinente alternative à la voiture particulière. En octobre, l'un des véhicules sera remplacé par un utilitaire pour offrir aux usagers un service supplémentaire pour charger un meuble ou faire un tour à la déchèterie.

Testez l'autopartage avec Citiz LPA à l'occasion du challenge mobilité

Le 22 septembre 2020, Citiz LPA propose des avantages tarifaires inédits :

Pour les salariés, 1 mois d'abonnement Fréquence + frais d'inscription + 2 H de location offerts (sur véhicule S ou M utilisable en 4 fois maximum jusqu'au 31/12/20). Au-delà des 2 heures offertes, les locations sont à la charge du client au tarif TTC en vigueur.

Pour les entreprises, 1 mois d'abonnement PRO + frais d'inscription offerts pour 1 à 5 utilisateurs. Badges non nominatifs - Les locations restent à la charge de l'entreprise suivant les tarifs TTC en vigueur.

Pour bénéficier de ces offres, n'hésitez pas à contacter directement Stéphanie Chaussy par mail stephanie.chaussy@lpa.fr ou par téléphone 04 72 41 65 25

AVEC **citiz**
J'AI UNE VOITURE
SANS AVOIR DE VOITURE

NOUVEAU À
VILLEFRANCHE-
SUR-SAÔNE!

citiz Les voitures qui changent la ville

Vélo

Le vélo est une façon tout à fait pertinente de se déplacer dans l'agglomération pour des petits trajets. Des kilomètres de pistes cyclables ont été aménagés pour vous faciliter la ville. Pratique, idéal sur les petites distances, très économique et écologique, le vélo a plus d'un atout. Avec un numéro gravé sur le cadre du vélo, augmentez vos chances de le retrouver suite à un vol.

Atelier marquage de vélo

En collaboration avec VUVIB*, une association locale de promotion du vélo, la CAVBS organise un atelier de marquage bicycode gratuit, le jeudi 17 septembre, de 14h à 20 h à la gare SNCF de Villefranche.

Penser à se munir de sa carte d'identité pour venir faire marquer son vélo.

Le marquage BICYCODE® consiste à graver sur le cadre des vélos un numéro unique et standardisé, référencé dans un fichier national accessible en ligne : www.bicycode.org.

L'objectif du dispositif est de permettre la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par les services de police / gendarmerie, et de lutter contre le recel et la revente illicite.

Le BICYCODE® est LE SEUL DISPOSITIF reconnu par l'Etat pour la lutte contre le vol et le recel de vélos. Il est soutenu par le Ministère de l'Environnement et par le Ministère de l'Intérieur. Une convention de partenariat signée entre le Ministère de l'Intérieur et la FUB, met le fichier des vélos marqués à disposition des services de police et de gendarmerie nationale de l'ensemble du territoire.

Le BICYCODE® a été créé et mis en place par la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette) en 2004. Depuis 2004, plus de 202 000 vélos ont été gravés, grâce à un réseau de plus de 130 opérateurs de marquage, répartis sur tout le territoire français.

Le marquage BICYCODE® doit être visible. Reconnaisable facilement grâce à l'autocollant anti-corrosion bleu qui protège le cadre et met en valeur le numéro BICYCODE®, il est généralement situé en haut du tube recevant la selle, côté pédalier.

INFO PLUS

* VUVIB propose le dimanche 20 de 10h à 12h, 3 parcours urbains à réaliser en groupe et en ville. Exprimez-vous, le VUVIB recueillera vos besoins et envies vélo.
Infos <https://vuvib.fr/>
Départ : mairie de Villefranche

Les trajets réalisés en vélo par le salarié peuvent être pris en charge par l'employeur (jusqu'à 200 €/an).

Les aménagements sont réalisés par les communes. Les arceaux de stationnement à vélo sont installés par l'Agglo. Prochainement, 2 nouveaux équipements seront mis en place au Perréon et à Saint-Etienne-des-Oullières.

Ter+vélo

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et SNCF ont mis un place des services pour associer le train au vélo en toute simplicité : consignes collectives et individuelles, accroches à vélo

PROMO : votre consigne TER + Vélo à -50 %

Dans le cadre du Challenge Mobilité, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et SNCF proposent une remise de 50 % sur les abonnements annuels des consignes à vélo.

Souscrivez en ligne au service TER + Vélo entre le 11 septembre et le 3 octobre et bénéficiez de :

- L'abonnement annuel à 17,50 € au lieu de 35 €
- L'abonnement annuel 2 consignes à 20 € au lieu de 40 €

Avec TER+Vélo, rendez-vous dans votre gare à vélo et déposez-le dans l'une des 48 consignes collectives disponibles



Transports publics

Le réseau de transport Libellule disposera prochainement d'un bus roulant au gaz naturel. L'ouverture d'une station GNC (=Gaz Naturel Compressé) AS24 à Villefranche s'accompagne de la mise en service de 2 Benches à ordures ménagères de la CAVBS circulant au GNV depuis la mi-septembre. Le réseau Libellule devrait également recevoir un nouveau bus roulant au GNC.

Le réseau Libellule communique via une campagne d'affiches vitaminées pour fidéliser sa clientèle au réseau avec la mise en avant d'une gamme tarifaire adaptée au profil à l'usage (Jeunes, Séniors, Familles nombreuses, bénéficiaires de la CSS...).

Jusqu'à 39 centimes le voyage avec les formules d'abonnement contre 1,30€ le ticket unité !

Pour voyager en toute « sérénité », la création de la carte OÙRA! offerte pour les 250 premiers clients se présentant en agence commerciale.

Carte anonyme ou carte nominative, le client a « la liberté » de choisir.

Cette semaine de la mobilité s'adresse aussi aux actifs dont l'abonnement peut être pris en charge, par l'employeur, à hauteur de 50%.

LIBERTÉ DE CIRCULER



Faire un ZESTE d'économies, ça vous dit ?

CARNET 10 VOYAGES

ÉCONOMIE DE TEMPS À CHAQUE MONTÉE

9,50 € (AU LIEU DE 13 €) SEULEMENT

À UTILISER QUAND BON VOUS SEMBLE

BUSLIBELLULE.COM

Challenge mobilité

le 22 septembre des tarifs tout doux pour essayer

<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/loisirs/evenements/challenge-mobilite;>

Trajet gratuit le 22 septembre sur les Cars du Rhône et de l'Ain (pour l'Ain les lignes 119 et 185 desservent Villefranche et 113 dessert Jassans) ainsi que le réseau Saônibus (Ligne D dessert la gare et Jassans);

-75% sur la ligne Villefranche-Mâcon Loché TGV

[https://www.auvergnerrhonealpes.fr/uploads/Transport/cf/2_190_FH_LIGNE-25_ETE_2020.pdf;](https://www.auvergnerrhonealpes.fr/uploads/Transport/cf/2_190_FH_LIGNE-25_ETE_2020.pdf)